

Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 6 mai 2024 à 20 h 13, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli.

Sont présents les conseillères et conseillers :Sylvain Côté, Philippe Verly, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Est absent : Gilles Perron

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 13 et déclare la séance ouverte.

2024-05-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Phillipe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

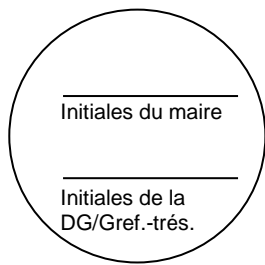
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
 - g. Urbanisme
7. Adoption du règlement 2024-04 relatif aux ilots de chaleur
8. Adoption du second projet de règlement 2024-05 – cabane à sucre complémentaire à l'habitation
9. Adoption du règlement 2024-06- fondation sur pieu et autres
10. Adoption du règlement 2024-07- lotissement rues sans issues
11. Avis de motion et dépôt du règlement 2024-08 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 dans le but d'ajuster les conditions permettant un usage



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

- commercial ou industriel intégré à une habitation et pour modifier le nombre de bâtiment principal autorisé sur un terrain
12. Adoption du premier projet de règlement 2024-08
 13. Résolution octroi mandat à Alain Morin pour estimation projet bâtiment de service parc Floral
 14. Résolution formation Sygem à l'adjointe
 15. Résolution embauche emploi étudiant
 16. Résolution demande au FRR pour projet panneaux d'entrée sur le territoire
 17. Résolution octroi à Lumicom pour panneaux d'entrée sur le territoire
 18. Résolution demande de subvention au Conseil Sports Loisirs
 19. Résolution demande de subvention au député provincial André Bachand
 20. Résolution contrat ID concerto
 21. Téléviseur salle du conseil

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

22. Résolution d'octroi mandat de pavage du 11^e rang

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. Dérogation mineure 606 route 143 S
24. Résolution pour demande de démolition 227 rang 11

LOISIRS ET CULTURE

25. Gala Tournesol d'or
26. Commandite Club de lecture TD
27. Contribution au calendrier 2024 Table de concertation pour les aînées du Val-Saint-François

AUTRES

28. Affaires nouvelles et suivi
29. Deuxième période de questions
30. Correspondance
- a.
31. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2024-05-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

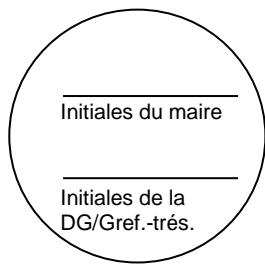
Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen présent. Les questions posées portaient sur la réglementation en vigueur pour l'emplacement des bâtiments accessoires



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

2024-05-03 5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis (du 2024-04-03 au 2024-05-07)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400223 (I)	8287		2024-04-09	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 088,17 \$
202400224 (I)			2024-04-09	67	MINISTRE DU REVENU DU		6 264,33 \$
202400225 (I)			2024-04-09	68	RECEVEUR GENERAL DU		2 485,14 \$
202400226 (I)			2024-04-09	8	Retraite QUÉBEC		19,66 \$
202400227 (I)			2024-04-17	475	ACIER DAVID SIMMONDS		22,88 \$
202400228 (I)			2024-04-17	1360	ADN COMMUNICATION		55,58 \$
202400229 (I)			2024-04-17	143	BELL CANADA		98,86 \$
202400230 (I)			2024-04-17	589	CONSEIL SPORT LOISIR DE		100,00 \$
202400231 (I)			2024-04-17	638	Fonds d'information sur le		15,00 \$
202400232 (I)	8288		2024-04-17	1500	Fondation québécoise du		150,00 \$
202400233 (I)			2024-04-17	28	hydro		95,34 \$
202400234 (I)			2024-04-17	28	hydro		299,11 \$
202400235 (I)			2024-04-17	1072	PHILIPPE LAPLANTE		60,00 \$
202400236 (I)	8289		2024-04-17	1325	MAISON DE LA FAMILLES		20,00 \$
202400237 (I)	8290		2024-04-17	923	Mun. St-François-X-de-Brompton		100,00 \$
202400238 (I)			2024-04-17	1491	Régie inter. sanitaire des		4 849,62 \$
202400239 (I)	8291		2024-04-17	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES		112,22 \$
202400240 (I)			2024-04-17	1321	ALAIN VIDAL		60,00 \$
202400241 (I)			2024-04-17	1000	VALORIS		2 146,44 \$
202400242 (I)			2024-04-17	1168	COGECO Connexion Inc.		80,43 \$
202400243 (I)	8292		2024-04-22	1550	BOISVERT NORMAND	Remboursement au crédit,	
Client:	265,05 \$						
202400244 (I)	8293		2024-04-22	1551	CAMIRE ROLLAND	Remboursement au crédit,	
Client:	274,49 \$						
202400247 (A)			2024-05-02	1321	ALAIN VIDAL		60,00 \$
202400248 (A)			2024-05-02	1546	Archives Lanaudière		3 467,30 \$
202400249 (A)			2024-05-02	1416	Atlantis Pompe		692,97 \$
202400250 (I)	8294		2024-05-02	798	SERVICE AUROTECH		2 297,78 \$
202400251 (A)			2024-05-02	1109	Buropro Citation inc.		745,57 \$
202400252 (I)	8295		2024-05-02	1470	Centre d'inspection & Ici Pneu		509,12 \$
202400253 (A)			2024-05-02	1363	DÉFI POLYTECK		121,30 \$
202400254 (A)			2024-05-02	1394	DRUMCO ÉNERGIE		2 081,05 \$
202400255 (I)	8296		2024-05-02	1554	Ecce terra		1 281,73 \$
202400256 (A)			2024-05-02	774	ENTREPRISE B. CHEVALIER		934,92 \$
202400257 (A)			2024-05-02	1355	EUROFINS ENVIRONEX		472,56 \$
202400258 (I)	8297		2024-05-02	638	Fonds d'information sur le		36,00 \$
202400259 (A)			2024-05-02	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		275,48 \$
202400260 (A)			2024-05-02	977	IN-FO.CA		267,30 \$
202400261 (A)			2024-05-02	899	JEAN-LUC TREMBLAY		60,00 \$
202400262 (I)	8298		2024-05-02	1549	Karoll-Ann Turgeon		42,48 \$
202400263 (A)			2024-05-02	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		429,39 \$
202400264 (A)			2024-05-02	1399	Linde Canada inc.		426,66 \$
202400267 (I)	8299		2024-05-02	1248	LOCATION RICHMOND INC.		650,68 \$
202400268 (A)			2024-05-02	35	LOCATION WINDSOR INC.		106,31 \$



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

202400269 (I)	8300	2024-05-02	183	MACPEK INC -	51,32 \$
202400270 (A)		2024-05-02	1447	Meunier outillage	505,42 \$
202400271 (A)		2024-05-02	1072	PHILIPPE LAPLANTE	60,00 \$
202400272 (A)		2024-05-02	60	PIECES D'AUTO BILODEAU	411,99 \$
202400273 (A)		2024-05-02	883	POMPEX INC	4 822,49 \$
202400274 (A)		2024-05-02	140	RESSORTS CHARLAND	3 366,98 \$
202400275 (A)		2024-05-02	1519	URBATEK	4 330,83 \$
202400276 (A)		2024-05-02	14	VIVACO groupe coopératif	291,01 \$
202400277 (I)	8301	2024-05-02	230	VILLE DE SHERBROOKE	8 861,42 \$
202400278 (A)		2024-05-02	1000	VALORIS	2 126,60 \$
202400279 (A)		2024-05-02	94	GABRIEL COUTURE ET FILS	7 887,29 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 **67 336,27 \$**

Total des paiements **67 336,27 \$**

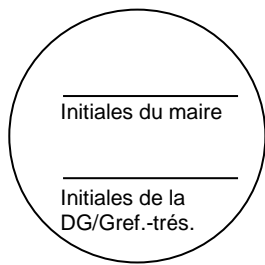
Total des paiements émis par type de paiement	Total des chèques	60 041,75 \$
	Total des dépôts direct	7 294,52 \$
		67 336,27 \$

Total des paies émises (du 2024-04-03 au 2024-05-07)

Dépôt direct:	20 306,57 \$
Chèque:	0,00 \$
Total:	20 306,57 \$

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

- a) **Mairie** : le maire Rolland Camiré mentionne que les travaux de nivelage sont complétés, l'abat poussière sera posé sous peu.
- b) **Travaux publics et hygiène du milieu**: Le comité a visité les bâtiments et véhicules des travaux publics. Il est proposé de peindre les équipements d'hiver.
- c) **Régie incendie** : le conseiller Philippe Verly mentionne que la nouvelle secrétaire a été embauchée. Réunion du conseil à venir la semaine prochaine
- d) **Loisirs, culture, familles et aînés**: la conseillère Johanne Maurice mentionne que les cours de danse en ligne gratuits débiteront le 15 mai au Gazebo du parc Floral. Il y aura une vente de garage le 8 juin, il y aura des tables de disponibles. Également l'inscription au baseball pour les jeunes s'est tenue le 4 mai dernier, Nous avons reçu assez d'inscriptions pour faire au moins 4 équipes.
- e) **Dossier environnement** : le maire rappelle que la journée de l'arbre et distribution de compost aura lieu le 18 mai 2024 au garage municipal.
- f) **Trans-Appel** : pas de sujets mais il y a des représentations pour que la SAAQ diminue ses frais dans le cas où une municipalité ou MRC souhaite prélever un montant sur les immatriculations des véhicules aux fins de financer le transport collectif sur son territoire. Actuellement il en coûte 220 000\$ pour la mise en place de la taxe à la SAAQ en plus d'un montant annuel. Cette situation a amené le conseil des maires à ne pas mettre en place cette taxation pour le moment.
- g) **Urbanisme** : le conseiller Philippe Verly informe que les membres du CCU ont tous suivis la nouvelle formation obligatoire des membres du CCU en avril. Le maire informe que la FQM a tenu une Formation sur la décarbonation à Windsor en vue de la préparation des municipalités aux nouvelles cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) et le futur Plan climat qui sera réalisé par la MRC dans les prochaines années.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

2024-05-04

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-04 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NO. 2004-5 AFIN D'IDENTIFIER TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE MUNICIPAL QUI EST PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS IMPERMÉABILISÉE OU SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ILOT DE CHALEUR URBAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 2024-04, conformément aux dispositions de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no 2024-04, et en conséquence, signé par le maire et la greffière trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

2024-05-05

8. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2024-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 AFIN D'AJOUTER CABANE À SUCRE ACCESSOIRE À L'HABITATION COMME BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Johanne Maurice
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par la présente le second projet de règlement numéro 2024-04 conformément à l'article 124 de la Loi;

2024-05-06

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2004-8 DANS LE BUT D'AUTORISER CERTAINS TYPES DE FONDATION SUR PIEU ET ABROGEANT CERTAINS ARTICLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par la présente le règlement numéro 2024-06 conformément à l'article 128 de la Loi;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no 2024-06, et en conséquence, signé par le maire et la greffière trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

2024-05-07

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2004-7 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITONS RELATIVES AUX RUES SANS ISSUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jonathan Morin
appuyé par Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par la présente le règlement numéro 2024-07 conformément à l'article 128 de la Loi;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no 2024-07, et en conséquence, signé par le maire et la greffière trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

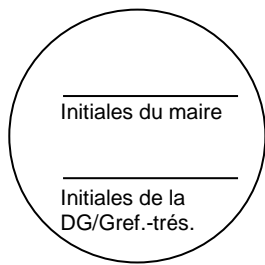
11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-08 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT D'AJUSTER LES CONDITIONS PERMETTANT UN USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL INTÉGRÉ À UNE HABITATION ET POUR MODIFIER LE NOMBRE DE BÂTIMENT PRINCIPAL AUTORISÉ SUR UN TERRAIN

Le conseiller Philippe Verly par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-08. Une dispense de lecture est faite, conformément à la loi.
- dépose le projet de règlement numéro 2024-08.

2024-05-08

12. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2024-08 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT D'AJUSTER LES CONDITIONS PERMETTANT UN USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL INTÉGRÉ À UNE HABITATION ET



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

POUR MODIFIER LE NOMBRE DE BÂTIMENT PRINCIPAL AUTORISÉ SUR UN TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Philippe Verly
appuyé par Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par la présente le premier projet de règlement numéro 2024-08 conformément à l'article 124 de la Loi;

De fixer l'assemblée de consultation publique au 3 juin 2024

2024-05-09 13. RÉOLUTION OCTROI DE MANDAT À ALAIN MORIN POUR ESTIMATION DU PROJET DE BÂTIMENT DE SERVICE POUR LE PARC FLORAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli souhaite prévoir la reconstruction du bâtiment de service du parc Floral qui est en fin de vie et qu'elle souhaite s'adjoindre les services de M. Alain Morin pour estimer les coûts du projet ;

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Johanne Maurice
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Val-Joli octroie un mandat à M. Alain Morin pour l'estimation du projet de bâtiment de service pour le parc Floral selon un tarif horaire de 80\$/heure.

2024-05-10 14. ATELIER DE FORMATION SYGEM 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage le perfectionnement des connaissances du personnel municipal;

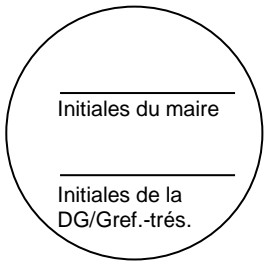
Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'inscription de la greffière-trésorière adjointe à l'atelier de formation Sygem 2024 au coût de 420\$ plus taxes.

2024-05-11 15. RÉOLUTION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE D'EMPLOYÉ ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire embaucher un étudiant pour les travaux de la saison estivale et assister les employés municipaux dans divers travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation du comité qui a procédé à la sélection du candidat;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Johanne Maurice
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'engagement de Charles-Antoine Boisvert pour la période estivale débutant à la fin des classes, soit vers le 26 juin ou avant selon les disponibilités pour un poste d'emploi d'été étudiant à 30h/semaines soit du lundi au jeudi. Le taux horaire sera selon la grille salariale en vigueur à la politique de condition de travail 2022-2024 de la municipalité de Val-Joli.

2024-05-12

16. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds région et ruralité- politique de soutien aux projets structurants pour le projet de panneaux d'entrée et sortie du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le budget du projet est de 20 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la subvention couvre jusqu'à 80% des dépenses du projet ou le solde disponible pour la municipalité, soit un montant de 10 600\$ soit 53% du projet;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à déposer la demande de subvention pour le projet de panneaux d'entrée et de sortie du territoire.

2024-05-13

17. RÉSOLUTION OCTROI À LUMICOM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite se doter de nouveaux panneaux d'entrée et de sortie du territoire;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Lumicom pour des panneaux proposant un rappel du visuel de l'enseigne numérique actuelle, permettant d'afficher une image identitaire forte pour le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

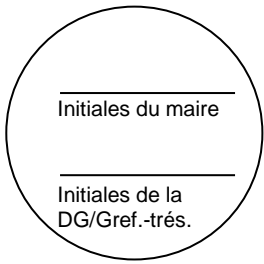
D'octroyer le contrat de fourniture de onze panneaux d'entrée et de sortie du territoire pour un montant de 1795\$/panneaux plus taxes soit un montant de 19 745\$ plus taxes.

2024-05-14

18. RÉSOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL SPORTS LOISIRS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RELANCE DU SPORT ET DU LOISIR EN ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire poursuivre ses actions dans le cadre de la refonte du Parc Floral pour l'adapter aux besoins de la population, de se doter de lieux et équipements dans le but d'atténuer les effets de la pandémie Covid-19 dans sa communauté et d'assurer l'adaptation de ses équipements et lieux aux personnes à mobilité réduite et aux fauteuils roulant;

Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyé par Jonathan Morin



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 9 000 \$ dans le cadre du *Programme* du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour la réalisation du projet « Balançoire pour 4 personnes accessible aux fauteuils roulant pour le Parc Floral;

DE désigner Marie-Céline Corbeil, directrice générale, pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

2024-05-15

19. RÉSOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ PROVINCIAL ANDRÉ BACHAND

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire poursuivre ses activités de loisirs répondant aux besoins de sa population

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du député provincial André Bachand pour un montant de 4 000\$ pour la poursuite d'activités sous le préau au Parc Floral et la réparation de la patinoire multi-surface du 10^e rang.

DE désigner Marie-Céline Corbeil, directrice générale, pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis.

2024-05-16

20. RÉSOLUTION CONTRAT À ID CONCERTO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite se doter de nouveaux outils de communication et de gestion par l'accès à une plate-forme de gestion de comités;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par ID Concerto pour sa solution Conseil sans papiers;

Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre promotionnelle de ID Concerto soit l'implantation de la plate-forme pour 1 à 10 utilisateurs, 5 comités et l'hébergement pour un montant réduit soit 3 309.50\$ plus taxes pour les 6 derniers mois de 2024 et un forfait annuel de 4 152\$ plus taxes par année, basé sur une entente de 3 ans.

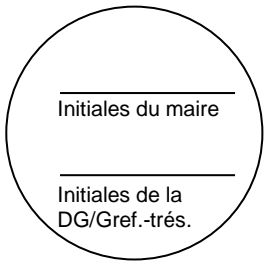
D'autoriser le maire et la direction générale à signer tout document relatif à ce contrat.

2024-05-17

21. TÉLÉVISEUR SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite se doter des équipements nécessaires pour la tenue de rencontres et des conseils municipaux, dont un téléviseur pour faciliter la diffusion du conseil sans papiers;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

D'autoriser l'achat d'un téléviseur d'une grandeur appropriée ainsi que le trépied en autorisant un budget de 800\$ pour cet achat.

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2024-05-18

22. RÉOLUTION D'OCTROI MANDAT DE PAVAGE DU 11^E RANG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer des travaux de pavage d'approche de rue sur le 11^e rang pour une longueur de 120 m et le rapiéçage à l'intersection du 10^e rang et Goshen;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité de faire réaliser les travaux avec de l'enrobé conventionnel ou de l'enrobé flexible;

CONSIDÉRANT QUE pour ces travaux, l'enrobé flexible permet d'éviter le retrait du pavage existant et permet d'économiser les coûts de main d'œuvre et équipements à la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de prix déposée à la municipalité pour des travaux réalisés en enrobé flexible par Eurovia

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Phillippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de pavage de l'approche du rang 11 et le rapiéçage de l'intersection Goshen et 10^e rang à Eurovia pour un montant de 45 975\$ plus taxes.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2024-05-19

23. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 606, route 143 S

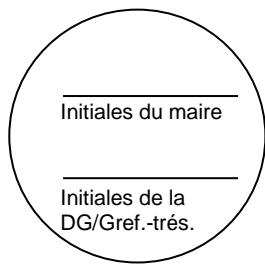
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure afin d'autoriser qu'un nouveau garage privé soit implanté à une distance de 0,3 mètre (1 pied) de la ligne de lot avant, alors que le règlement de zonage no. 2004-6, à l'article 5.7, pour la zone C-7, exige une marge de recul avant minimale de 11 mètres pour les bâtiments accessoires et que ce même garage se trouve en partie en cour avant, alors que le règlement de zonage no. 2004-6, à l'article 6.1, exige que l'espace situé dans la cour avant doit être conservé libre de tout usage ou construction ;

CONSIDÉRANT QUE la configuration de l'entrée de cour n'est pas régulière ;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure avait été préalablement acceptée lors de la demande de permis de construction de la résidence pour permettre une marge de recul avant moindre que ce que la réglementation exigeait ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur devrait couper des arbres s'il implantait le garage à la distance demandé à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus esthétique que le bâtiment soit à côté complètement du bâtiment principal ;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE l'angle d'implantation du garage ne change pas la distance entre le garage et la ligne de propriété avant ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage n'impacte pas ou peu le voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'autoriser partiellement la demande afin que le garage soit à une distance de 0,3 mètre (1 pied) de la ligne de lot avant, mais que celui-ci ne pourrait pas se trouver dans la cour avant ;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage à 0,3 mètre (1 pied) de la ligne de lot avant, mais que celui-ci ne peut pas empiéter dans la cour avant.

2024-05-20

24. RÉOLUTION POUR DEMANDE DE DÉMOLITION 227 RANG 11

CONSIDÉRANT QUE Le propriétaire du 227 11^e Rang, Val-Joli, Numéro de lot : 3 677 528 a déposé une demande pour effectuer la démolition d'un garage rattaché au bâtiment principal, en raison de l'état détérioré de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, toute demande de démolition d'un bâtiment datant de 1940 ou moins doit faire l'objet de réception d'un avis du ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment se situe dans le territoire d'intérêt patrimonial ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est en mauvaise état, datant de 1900 et que celui-ci est sur le point de tomber est un enjeu pour la sécurité des occupants ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications demande une résolution d'appui pour la demande de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE le garage est un enjeu pour la sécurité des occupants ;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à la majorité des membres présents

D'appuyer la demande au de démolition du garage rattaché à la résidence du 227 rang 11 à Val-Joli transmise au ministère de la Culture et des Communications.

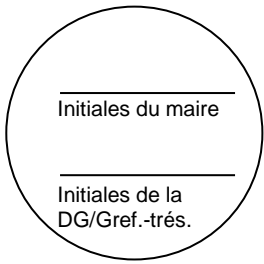
LOISIRS ET CULTURE

2024-05-21

25 CONTRIBUTION FINANCIÈRE GALA TOURNESOL D'OR

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer pour un montant de 100\$ au Gala Tournesol d'or.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 mai 2024

2024-05-22 26 COMMANDITE CLUB DE LECTURE TD

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipale Patrick-Dignam de Windsor tient le Club de Lecture TD à chaque année afin de promouvoir et la lecture auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les familles de Val-Joli fréquentent et apprécient les activités de la Bibliothèque;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer pour un montant de 250\$ pour la tenue du Club de lecture TD.

2024-05-23 27 CONTRIBUTION AU CALENDRIER 2025 TABLE DE CONCERTATION POUR LES AINÉS DU VAL-SAINT-FRANCOIS

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer pour l'achat de 2 publicités dans le calendrier au montant de 280\$.

28. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

Pas de sujets

29 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions.

30. CORRESPONDANCE

a)

2024-05-24 31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée 21h14 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire